



## Plan de déconfinement dans le Nord-Ouest: Une Direction de Réseau en réflexion...

Depuis le début de la pandémie, vos élus AS n'ont cessé de faire de la protection de votre santé physique et morale, une priorité. Chaque semaine, nos échanges avec la Direction de Réseau relaient des propositions, des exigences, des alertes. La sortie annoncée du confinement n'échappe pas à notre ligne de conduite. Malgré une date de démarrage reportée (le 18 mai) et une marge de manœuvre quasi nulle de niveau DdR, vos élus AS ont demandé des engagements forts sur les points suivants :

### Une sortie de déconfinement douce, progressive et uniforme dans nos 3 DR

Muriel Pénicaud, ministre du travail, a déclaré il y a 3 jours : « *Si le poste peut se faire en télétravail, c'est à l'employeur de prouver, d'expliquer pourquoi ce n'est pas possible pour des raisons de service. Donc si une personne est déjà en télétravail, ça veut dire qu'elle peut télétravailler et à priori, elle devrait pouvoir continuer. Il faudrait vraiment une raison impérative de son employeur pour ne pas continuer.* »

Autrement Solidaires rappelle donc à LCL son devoir de moyens. **Le télétravail doit rester la règle sur tout le périmètre Nord-Ouest** (réseau, POSC, CRC, fonctions support, Beigf, BP, etc...) et aucune réouverture d'agences ne doit avoir lieu dans la précipitation sur nos 3 DR. AS a demandé un suivi attentif de niveau DdR afin de protéger les salariés de toute éventuelle dérive. **Vous trouverez ci-dessous les points d'attention demandés :**

- ✚ Un respect de la carte du déconfinement imposée par le gouvernement et une attention pour les « frontaliers » : Pour exemple, Une agence pourrait être en zone verte alors qu'une partie de ses clients seraient domiciliés en zone rouge.
- ✚ Une mise au point sur la projection des rdv physiques à venir : la DdR se calera sur la "carte de circulation du virus". Notre DdR maintient d'ailleurs sa volonté de prioriser les rdv à distance contrairement à certains discours...
- ✚ Les modalités d'ouverture d'agences (rideaux ouverts/fermés) seront adaptées en fonction du code couleur et de son évolution.
- ✚ Les nouvelles règles d'utilisation des locaux (fin de l'application du principe 1 salarié /1 poste de travail), pour permettre le respect de la distanciation sociale (4m<sup>2</sup>), vont être établies :
  - Par la logistique de place (IMR) pour le CRC, POSC, BP et BEIGF qui indiquera où les salariés doivent s'asseoir.
  - Par la logistique nationale pour les agences sur la base de leurs plans (en espérant que ceux-ci seront d'actualité !).

Quelle que soit la situation, les normes doivent être de 30% avec un maximum 10 personnes.

**Vos élus cadres :** Gilles BACQUET, Franck LECOMTE, Maryse DECOURCELLE, Nathalie LUCAS, Stéphane DEFORCHE, Bruno OTTONELLI  
**Vos élus techniciens :** Sylvie MOLLET, Frédéric BUREAU, Pascal LUCAS, Valérie MALHERBE, Karim ABDELHAK, Vincent BEAUCLAIR, Tassadit BELHADI, Christelle CHAVEGRAND, David LEMONNIER, Wajdi TRIKI.

Votre Représentant Syndical AS au CSE : Alain RAGUES

- ✚ Les procédures en cas avéré ou suspicion de COVID 19 ne changent pas. (quatorzaine, télétravail et désinfection)
- ✚ La Ddr travaille sur le plan prévisionnel de réouverture d'agences. Cependant celui-ci tiendra compte des directives nationales de réouverture, avec un principe de réalité locale (salariés présents et fermetures estivales). Suivant ce principe, certaines agences pourraient ne rouvrir qu'en septembre. Les élus ont demandé une gestion particulière pour les salariés concernés.
- ✚ Autrement Solidaires a exigé que les salariés en arrêt "personne fragile ou en obligation garde d'enfants" ne subissent pas de pression pour revenir plus vite en agence. La réouverture des écoles n'est souvent que théorie...

## Port du masque obligatoire

Philippe Brassac, DG de Groupe CASA, a annoncé jeudi 30 avril (sur nos messageries Outlook) l'arrivée d'un **pacte sanitaire : socle de mesures commun à toutes les entités de Crédit Agricole S.A France**. Au-delà des gestes barrières habituels et obligatoires, ce pacte sanitaire comprendra pour chaque collaborateur un kit de protection individuel, avec 2 masques chirurgicaux pour chaque jour de la semaine, 2 supplémentaires pour celles et ceux qui prennent les transports en commun, du gel hydro-alcoolique et des lingettes.

Monsieur Brassac a d'ailleurs précisé dans ce message : « le respect des règles collectives, des gestes barrières, seront essentiels et feront appel à la conscience individuelle. **C'est la raison pour laquelle le port des masques sera désormais obligatoire** »

- ✚ Ce kit de protection sera disponible dès le début du déconfinement. La distribution se fera par la ligne managériale de place (ex : DGA pour le réseau).
- ✚ Les salariés devront respecter cette obligation Groupe "non négociable". La DdR est restée floue sur le risque d'être sanctionné en cas de non-respect du port du masque. Elle en appelle à la responsabilité de chacun.
- ✚ Il n'y aura pas d'obligation pour nos clients de porter des masques en rdv physiques (quand ceux-ci redémarreront). Les salariés qui refuseront de recevoir un ou des clients non masqués ne pourront être sanctionnés.

**Vos élus AS reste à vos côtés pour contribuer à l'amélioration de votre quotidien.**

**Rejoignez-nous**



**Dhérez !**

**Vos élus cadres :** Gilles BACQUET, Franck LECOMTE, Maryse DECOURCELLE, Nathalie LUCAS, Stéphane DEFORCHE, Bruno OTTONELLI  
**Vos élus techniciens :** Sylvie MOLLET, Frédéric BUREAU, Pascal LUCAS, Valérie MALHERBE, Karim ABDELHAK, Vincent BEAUCLAIR, Tassadit BELHADI, Christelle CHAVEGRAND, David LEMONNIER, Wajdi TRIKI.

Votre Représentant Syndical AS au CSE : Alain RAGUES